



**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION(S)
A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE
A la dynamique culturelle et touristique**

Le Maire de Lion sur Mer,

- **Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal ;
- **Vu** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 portant installation du conseil municipal ;
- **Considérant** que, pour la bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Sonia ROTROU en qualité de conseillère déléguée,

ARRETE

Article 1 :

Il est donné délégation à Madame Sonia ROTROU, conseillère déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

Structuration et développement de la politique culturelle de la commune
Coordination et organisation des animations et des événements culturels, festifs, intergénérationnels avec les associations et les commerçants
Mise en place d'une programmation annuelle et hors saison (spectacles, conférences, animations)
Animation du réseau associatif culturel et coordination des initiatives locales
Valorisation du patrimoine communal et du front de mer
Contribution à la stratégie d'attractivité touristique
Interlocuteur des associations œuvrant dans son périmètre dont instruction des demandes de subvention
Organisation du forum des associations

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées et n'accorde pas de délégation de signature.

Article 3 :

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Article 4 :

Le maire de la commune de Lion-sur-Mer, la Secrétaire Générale des services et le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des actes de la mairie
- Transmis à monsieur le Préfet du Calvados
- Transmis à monsieur le receveur municipal

Fait à Lion sur Mer, le 7 avril 2026

Le Maire,
Magali SAINT



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260407-ARR-07-04-26-1-AR
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026